Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID: 064-216401406-20240620-DCM202406202-DE

République Française Département des Pyrénées-Atlantiques

Boucau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JUIN 2024

DELIBERATION N°2 (DCM-20240620-2)

Nombre de membres en exercice : 29

Présents: 19 Votants: 25 Pour: 25 Contre: 0 Abstentions: 0 L'an deux mille-vingt-quatre, le vingt juin à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation: 14 juin 2024

Membres présents :

M Francis GONZALEZ, Mme Marie-Josée ROQUES, M Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, M Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M Jean-Marie GUTIERREZ, M Jean-Pierre CAZAUX, M Alain DARTIGUES, Mme Simone PUYO, M Jean-Pierre ALPHA Mme Catherine DUFOUR, Mme Alexandra VALETTE, M Éric DEITIEUX, Mme Céline DOS SANTOS, M Dominique LAVIGNE, M Christophe MARTIN

Membres représentés par pouvoir :

Mme Catherine DUPIN donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR Mme Hélène ETCHENIQUE donne pouvoir à M Dominique LAVIGNE Mme Martine BECRET donne pouvoir à M Christophe MARTIN Mme Jennifer WEBER donne pouvoir Mme Céline DOS SANTOS M Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ M Jonathan DARRIGADE donne pouvoir à M Gilles LASSABE

Membres excusés :

Mme Marie-Ange THEBAUD, M Frédéric BILLARD, M Jérôme RANCE

Membre absent: B. GERY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu :

Du départ en disponibilité de longue durée pour convenances personnelles d'un agent du service « voirie » et de la nécessité de pourvoir à son remplacement. Il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi d'agent d'entretien du domaine public à temps complet qui pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Le tableau des emplois serait donc actualisé de la façon suivante, à compter du 21 juin 2024 :

Service	Emploi créé
Voirie	1 cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet
TOTAL	1

Objet : Modification du tableau des emplois

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID: 064-216401406-20240620-DCM202406202-DE

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré,

- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe.
- Précise que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice 2024

Pour extrait certifié conforme Boucau, le 21 juin 2024

Le Maire,

Certifié

exécutoire compte tenu du

Bayonne

le et de la publication

le

dépôt à la Sous

Préfecture de

La secrétaire de séance,

6